



202604-08

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260408-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Election des délégués au Syndicat Départemental d'Energie des Cotes d'Armor

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor accompagne les communes et intercommunalités dans leur projets d'aménagement de distribution d'énergie et de mise en œuvre de la transition énergétique, par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026. Il apporte ces compétences à la commune :

- Groupement d'achat Energie
- Eclairage public
- Infrastructures télécommunications
- Distribution électricité

Il informe que la commune doit désigner un délégué et un suppléant qui représenteront CAVAN au sein du SDE22. Statuts du SDE22 (arrêté préfectoral du 09/01/2026)

Il est proposé deux listes :

Liste 1 : groupe majoritaire : Monsieur Daiven PIOGER comme délégué titulaire et Monsieur Mathieu ROUSSEL comme délégué suppléant.

Liste 2 : groupe minoritaire : Monsieur Didier NEVEUX comme délégué titulaire et Monsieur Ronan GEFFROY comme délégué suppléant

La liste 1 obtient 15 voix et la liste 2 obtient 4 voix

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



202604-08

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260408-20260408-DE

mairie
ti ker

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Vu la liste A avec 15 voix

- **Proclame** Monsieur Daiven PIOGER comme délégué titulaire et Monsieur Mathieu ROUSSEL comme délégué suppléant au sein du SDE22.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État